

→ CA



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**État-major des Armées  
État-major de zone de défense de Metz  
Division appui des formations**

COURRIER ARRIVE  
17 AOUT 2023  
SUCAT

Metz, le 08 AOUT 2023  
N° 503833 /ARM/EMA/EMZD Metz  
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP  
EP3812

Le général de corps d'armée Yann GRAVÊTHE,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone terre Nord-est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de la Côte d'Or.

**OBJET** : Permis de construire ombrières agrivoltaïques – Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21).

**RÉFÉRENCE** : Courriel du 31 juillet 2023.

Par correspondance visée en référence, vous me consultez à propos du permis de construire en vue de la réalisation d'ombrières agrivoltaïques, lieu-dit « Le Merrain », sur la commune de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'émetts aucune objection à cette demande.

En effet, aucun immeuble militaire ne se trouve dans le périmètre d'implantation et ce dernier n'impacte pas les servitudes d'utilité publique relevant du ministère des Armées.

Toutefois, je me permets de vous signaler qu'il vous faut également recueillir l'avis de la Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord – division environnement aéronautique – BA 705 – RD 910 – 37076 TOURS cedex 02 mail : [dcae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dcae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr) car il s'agit d'un obstacle de moins de 50 mètres.

Pour le chef de la division appui des formations et par délégation,  
le lieutenant-colonel (T) Philippe de Danne,  
chef du bureau stationnement infrastructure

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRE :

- DDT 21.

### COPIES :

- COMBdD Besançon ;
- ESID Metz ;
- SDRCAM – BA 705 – section environnement aéronautique ;
- USID Besançon.